



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pédagogie

Question écrite n° 102932

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le problème de l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire, qui s'est partagé entre les deux systèmes de la méthode syllabique et de la méthode globale. Les deux ont été expérimentés même à l'échelle internationale avec des fortunes diverses et il semble que pour une majorité de parents la préférence soit pour un retour à la méthode syllabique. Il lui demande quelles sont ses intentions pour les préparatifs de la rentrée prochaine de 2011.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a pleinement pris conscience de la question évoquée : les instructions sont claires quant à l'apprentissage de la lecture au CP ; elles figurent explicitement dans l'arrêté de programme paru le 19 juin 2008. « Au cours préparatoire, l'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots... » ; il est précisé quelques lignes plus loin dans le même texte : « dès le cours préparatoire les élèves s'entraînent à déchiffrer... ». Ces principes sont ensuite détaillés dans la progression désormais intégrée au programme lui-même. Il appartient à chaque maître d'appliquer ces principes dans le cadre d'une méthode mise en oeuvre dans la classe. Afin d'aider les enseignants, l'éducation nationale met à leur disposition des outils de travail strictement conformes au programme tel le DVD « Apprendre à lire », le document « Lire au CP ». Des recherches sont actuellement en cours sous la direction d'universitaires, avec le soutien actif du CNRS, pour définir les modalités les plus efficaces de cet apprentissage et mettre à disposition des maîtres de nouveaux outils validés par une évaluation indépendante. Enfin, un dialogue a été engagé avec les éditeurs de manuels scolaires afin de garantir leur conformité aux programmes. Dans ce cadre, une attention toute particulière est portée aux manuels de CP. Cet ensemble d'instructions et de ressources a pour objet la généralisation d'un apprentissage systématique et progressif du code alphabétique dans tous les cours préparatoires, dès le début de l'année scolaire. Afin d'en garantir l'application rapide et généralisée, les inspecteurs de l'éducation nationale vérifient, sous l'autorité des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, la stricte mise en oeuvre du programme par les enseignants dans chaque école.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102932

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2637

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8408